



Avez-vous fait votre inspection ?

Identifiez et éliminez les dangers sur votre ferme !

Chaque année, des producteurs et des travailleurs agricoles se blessent gravement sur les fermes. Savoir où sont les risques est le premier pas d'une démarche pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, et ainsi éviter les drames personnels et familiaux qu'ils provoquent.

Comment ?

- En faisant régulièrement des inspections pour identifier les risques sur votre ferme ;
- En éliminant les dangers et en améliorant les conditions de santé et de sécurité.

Éliminez les dangers

La Loi sur la santé et la sécurité du travail oblige tout employeur à identifier, à contrôler et à éliminer les risques pour la santé et la sécurité de ses travailleurs. Elle stipule aussi que les travailleurs doivent participer à cette démarche.

Une fois les dangers repérés, il faut passer à l'action pour mettre les mesures en place afin de les éliminer.

Pour plus d'information concernant la démarche d'inspection sur votre ferme, commandez gratuitement le guide *Démarche d'inspection pour le secteur agricole* et l'*Aide-mémoire des éléments à vérifier pour le secteur agricole* : cnesst.gouv.qc.ca/agriculture.

Impliquez vos travailleurs !

Faites participer vos travailleurs pour repérer les dangers, et discutez quotidiennement avec eux des risques liés à leurs tâches et des méthodes de travail sécuritaires. L'expérience et le vécu des autres agriculteurs peuvent aussi vous aider à cibler les dangers sur votre propre ferme. Encouragez les échanges sur la santé et la sécurité du travail sur les fermes !

La CNESST, votre porte d'entrée en matière de travail

Créée le 1^{er} janvier 2016, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est issue du regroupement de la Commission des normes du travail (CNT), la Commission de l'équité salariale (CES) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). La CNESST offre aux employeurs et aux travailleurs une porte d'entrée unique et une expertise intégrée en matière de travail.